

Rapport N° 196

**Demande de crédits supplémentaires au budget 2010 pour un total de CHF 280'200.-
deuxième et dernière série (montant entièrement compensé)**

Nyon, le 6 avril 2011

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 5 avril dans la salle de conférence UrbBat de la place du Château 10. Etaient présents, Mme M. Chanson, MM C. Puhr (président), J. Bischofberger, L. De Garrini, M. Gay, P. Girard (rapporteur), R. Jenefsky, B. Mora, P-J. Perret et J. Pittet. Mme G. Ethenoz-Damond et R. Carrard étaient excusés.

Cette demande de crédits supplémentaires pour les comptes budgétaires ne donne pas lieu à des commentaires particuliers, du moins pour les deux premiers comptes :

Compte 346-3141.00

Bel-Automne – entretien du bâtiment

Ces frais supplémentaires reflètent la situation connue de l'état de vétusté de cet immeuble et ce n'est une surprise pour personne.

Compte no 346-3664.00

Immeuble Bel-Automne – soins et encadrement

Cette situation était connue avant le début de l'année 2010 mais le budget étant déjà bouclé et en cours d'étude il était trop tard pour apporter la correction.

Compte no 764-div.

Structure d'accueil familial Asse-Boiron

Ce point suscite de la part de la Cofin quelques remarques et elle souhaite que la Municipalité en tienne compte dans le futur. Nous reprenons ci-dessous la chronologie de ce dossier.

La réalité :

Mi-juin : reprise par la commune du réseau Asse-Boiron

28 juin : séance du conseil communal : RIEN

30 août : séance du conseil communal : RIEN

2 sept. : séance de la Cofin, information sous forme de « Note à la Cofin » de la reprise du réseau Asse-Boiron par la commune

4 oct. : séance du conseil communal : RIEN de la part de la Municipalité, par contre, intervention d'un conseiller, membre de la Cofin, déplorant la situation

15 nov. : séance du conseil communal : RIEN

13 dec. : séance du conseil communal, dépôt du préavis pour la demande de crédit supplémentaire

Ce qui aurait dû se produire :

Mi-juin : reprise par la commune du réseau Asse-Boiron

28 juin : séance du conseil communal, dépôt du préavis avec clause d'urgence, ou, information de cette situation au conseil

30 août : séance du conseil communal, dépôt du préavis si cela n'avait pas été fait en juin

On constate donc qu'il a fallu pratiquement 6 mois pour qu'une information officielle parvienne aux membres du conseil alors que cela aurait pu, et surtout dû, se faire beaucoup plus rapidement comme constaté ci-dessus.

La cofin rappelle à la Municipalité que même si, comme dans le cas présent, on traite un compte fermé, c'est-à-dire que les dépenses sont couvertes par des recettes, toute charge supérieure à fr. 30'000.- doit passer par la voie d'un préavis. Il s'agit tout de même d'une somme de fr. 160'000.-. La cofin ne remet pas en question la décision de la Municipalité de reprendre le réseau Asse-Boiron mais elle profite de rappeler qu'il y a des règles et des formes à respecter et qu'à l'avenir ce sera le cas.

Conclusion : les règles ayant été rappelées, la commission espère qu'elles seront dorénavant respectées. Elle vous recommande à l'unanimité d'accepter la demande présentée dans ce préavis.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 196 concernant une demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 280'200.- deuxième et dernière série (montant entièrement compensé)

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Il est accordé à la Municipalité des crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 280'000.- (montant entièrement compensé) qui sont à porter en augmentation des postes suivants :

Chapitre 3

Compte No 346-3141.00		
Immeuble Bel-Automne – entretien du bâtiment	CHF	40'000.-

Compte No 346-3664.00		
Immeuble Bel-Automne – soins et encadrement	CHF	80'200.-

Chapitre 7

Structure d'accueil familial Asse-Boiron		
Comptes 764-3011.00 à 764-3060.00	CHF	98'000.-
Comptes 764-3131.00/3161.00/3655.00	CHF	62'000.-

Total des crédits supplémentaires budgétaires	CHF	280'200.-
		=====

La Commission des finances.